

**Le Proviseur  
Nicolas Solana**

Saint-Girons, le 3 mai 2021

Le Proviseur

Cité scolaire du Couserans  
Esplanade Pierre Mendès-France  
09200 SAINT-GIRONS  
Tél : 05 61 96 25 50  
Mél : 0090018w@ac-toulouse.fr

à

tous les membres de la communauté scolaire  
de la cité scolaire du Couserans

## **Objet : information relative aux mesures sanitaires - covid-19 à partir du 3 mai 2021**

Madame, Monsieur,

Conformément aux instructions gouvernementales, **les cours en présentiel reprendront pour le collège et le lycée à partir du lundi 3 mai 2021**, après une période d'interruption d'un mois. Afin de préparer au mieux cette reprise, il m'a semblé utile de procéder à un rappel des mesures qui restent en vigueur et également de vous informer des nouveautés qui vont s'appliquer dans tous les établissements scolaires :

### **1. Rappel des principales mesures déjà en vigueur :**

- respect des gestes barrières et port du masque** de protection ;
- les responsables légaux des enfants doivent **surveiller la température des élèves chaque matin** et s'abstenir d'envoyer à l'école les enfants fiévreux et/ou symptomatiques ;
- aération des salles de classe** de quelques minutes toutes les heures, pendant toutes les récréations, pendant la pause méridienne, par les enseignants, et pendant le nettoyage par les personnels techniques ;
- circulation des personnes dans les bâtiments** (sens de circulation maintenu) ;
- placement des élèves à table dans la salle de restauration**, pour éviter le brassage des élèves de groupes différents ;

### **2. Nouvelles mesures nationales à partir du 03/05/2021 :**

- fonctionnement du lycée avec **un accueil quotidien de 50 % de l'effectif total des lycéens** (cf. *planning diffusé le 27/04/2021*) ;
- fermeture de classe pour une durée de 7 jours, dès la survenue d'un cas positif parmi les élèves de la classe** ;
- les élèves **cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours** (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement) ;
- à l'issue de la période de fermeture (7 jours), les responsables légaux de tous les élèves de la classe concernée, ainsi que tous les autres "contacts à risque" ("cas contacts"), devront **attester sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif** de celui-ci. **En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours** ;

-campagnes de **dépistage de la covid-19** :

\* **collégiens** : tests RT-PCR par **prélèvement salivaire** (lundi 10/05 et jeudi 27/05, pour 300 élèves maximum par journée de test). Un accord écrit des responsables légaux des élèves sera nécessaire.

\* **lycéens** : un **autotest** hebdomadaire sera proposé aux lycéens, sur la base de l'accord des familles, après le 10/05 ;

\* **personnels** : deux tests **autotests** seront proposés chaque semaine.

Je vous remercie d'avance de votre implication quant au respect des mesures sanitaires mises en place, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

**Le Proviseur**

**Nicolas SOLANA**



**COVID-19**

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

**Se laver très régulièrement les mains**

**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**

**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

**Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)